

Gérard FRANCOIS

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Christophe DUPIT

Expert-Comptable
Commissaire aux comptes



LIGUE NATIONALE FRANCAISE

CONTRE LE CANCER

Comité Départemental de l'Allier

22, Passage d'Allier

03000 MOULINS

N° SIRET : 334 297 751 00045 APE : 9499 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

DQ 301 – V1 – 31/03/2020



AUVERCO MOULINS (Siège social)

3 rue de Bad Vilbel,
BP 341, 03003 MOULINS CEDEX
04 70 44 44 40
contact@auverco.com



AUVERCO RIOM

Espace Mozac, rte de Volvic,
BP 30142, 63203 RIOM CEDEX
04 73 63 15 36
contacter@auverco.com



AUVERCO CLERMONT-FERRAND

18 rue Antoine Menat,
CS 39901, 63038 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
04 73 30 81 11
contact@auverco.com



SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**
- II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**
- III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES**
- IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**
- V – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

A mesdames et messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes 1.3, 2.1.3, 2.2.1, 3.2.2, 4.1 à 4.5, 4.7 et 5.2.1 de l'annexe des comptes annuels concernant les événements significatifs de l'exercice (changement de présidence et versements de 190.000 € à des chercheurs du National), le changement de méthode comptable consécutif à l'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03, les dérogations (cotisations des Comités Départementaux), les fonds dédiés, le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD), le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public (CER) et les informations relatives aux bénévoles.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Au cas particulier, les appréciations indiquées ci-dessus appellent de notre part les commentaires particuliers suivants :

- Le traitement du changement de méthode comptable lié à l'application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03,
- La dérogation au plan comptable, explicitée en note 2.2 de l'annexe des comptes annuels,
- Le tableau de variation des fonds dédiés, présenté en note 3.2.2 de l'annexe des comptes annuels,
- Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour engagements de retraite et avantages assimilés, présentées en note 3.2.3.2 de l'annexe des comptes annuels,
- Présentation du CROD (compte de résultat par origine et destination) en notes 4.1 à 4.5 de l'annexe des comptes annuels, et notamment la note 4.4 relative aux contributions volontaires en nature,
- Présentation du CER (compte d'emploi des ressources collectées auprès du public) en note 4.7 de l'annexe des comptes annuels

- Les informations relatives aux bénévoles, présentées en note 5.2.1 de l'annexe des comptes annuels.

III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous soulignons tout particulièrement les informations fournies dans le rapport financier du trésorier, informations qui précisent la traduction comptable des opérations réalisées sur l'exercice.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne, qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent de fraudes.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association en date du 17 Mars 2026.

V – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Moulins, le 24 Mars 2026

Christophe DUPIT

Signé par Christophe Dupit
Le 8 avr. 2026



doc_vDV1
tx_xZW2D12PekDB

Associé
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale
de Lyon - Riom



ANNEXES

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2025	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2024
Frais d'établissement				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles en cours, avances et ac				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 342.40	(22 383.59)	3 958.81	5 286.48
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels	26 342.40	(22 383.59)	3 958.81	5 286.48
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	54 247.00		54 247.00	52 637.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés	54 247.00		54 247.00	52 637.00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	80 589.40	(22 383.59)	58 205.81	57 923.48

STOCKS et EN-COURS				
CRÉANCES	42 691.18		42 691.18	37 730.48
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	40 418.42		40 418.42	35 488.10
Charges constatées d'avance	2 272.76		2 272.76	2 242.38
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	2 793 570.66		2 793 570.66	2 789 522.91
Instruments Financiers A Terme	950 000.00		950 000.00	650 000.00
Disponibilités	1 843 570.66		1 843 570.66	2 139 522.91
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	2 836 261.84		2 836 261.84	2 827 253.39

Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				

TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 916 851.24	(22 383.59)	2 894 467.65	2 885 176.87
-------------------------------	--------------	-------------	--------------	--------------

ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF

Exercice au
31/12/2025Exercice au
31/12/2024

Fonds propres sans droit reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Fonds propres avec droit reprise

Fonds propres statutaires

Fonds propres complémentaires

Ecart de réévaluation

Réserves

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves pour projet de l'entité

Autres réserves

Report à nouveau

Excédent ou déficit de l'exercice

Situation nette (sous total)

Fonds propres consommables

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

FONDS PROPRES - TOTAL I

Fonds reportés liés aux legs ou donations

Fonds dédiés

FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II

Provisions pour risques

Provisions pour charges

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

Emprunts obligataires convertibles

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

DETTE

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes des legs et donations

Dettes sociales

Dettes fiscales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Produits constatés d'avance

EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV

Ecart de conversion passif (V)

TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)

2 318 643.68

1 591 143.00

727 500.68

134 794.98

2 453 438.66

2 453 438.66

110 540.91

110 540.91

4 257.00

4 257.00

326 231.08

29 935.23

23 890.62

4 766.00

267 639.23

326 231.08

2 894 467.65

1 521 607.33

794 106.65

727 500.68

797 036.35

2 318 643.68

2 318 643.68

364 796.11

364 796.11

3 491.00

3 491.00

198 246.08

17 935.21

18 522.90

4 119.00

157 668.97

198 246.08

2 885 176.87

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	16 648.00	15 808.00	840.00	5.31 %
Ventes de biens et services	14 289.77	14 873.46	(583.69)	-3.92 %
Ventes de biens	5 623.11	14 479.76	(8 856.65)	-61.17 %
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	8 666.66	393.70	8 272.96	
. dont parrainages	4 265.89		4 265.89	
Concours publics et subventions d'exploitation	25 465.00	27 017.00	(1 552.00)	-5.74 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	258 335.95	240 996.05	17 339.90	7.20 %
Dons manuels	256 077.95	239 996.05	16 081.90	6.70 %
Mécénats	2 258.00	1 000.00	1 258.00	
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	345 769.90	811 157.13	(465 387.23)	-57.37 %
Reprises sur amort., dépr., prov.				
Produits des cessions d'immo. incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	279 255.20	132 251.36	147 003.84	
Autres produits	217.00		217.00	
PRODUITS D'EXPLOITATION	939 980.82	1 242 103.00	(302 122.18)	-24.32 %
Achats de marchandises	2 762.11	3 564.47	(802.36)	-22.51 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	113 505.16	82 426.38	31 078.78	37.70 %
Aides financières	537 285.80	239 826.67	297 459.13	
Impôts, taxes et versements assimilés	517.00	462.00	55.00	11.90 %
Salaires et traitements	90 373.49	75 231.90	15 141.59	20.13 %
Cotisations sociales	33 732.76	26 950.26	6 782.50	25.17 %
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 093.67	3 684.19	(1 590.52)	-43.17 %
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cé				
Report en fonds dédiés	25 000.00	14 622.65	10 377.35	70.97 %
Autres charges	18 939.16	16 049.63	2 889.53	18.00 %
CHARGES D'EXPLOITATION	824 209.15	462 818.15	361 391.00	78.08 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	115 771.67	779 284.85	(663 513.18)	-85.14 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	23 639.31	19 370.17	4 269.14	22.04 %
Reprises sur provisions, dépréciations				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits cessions de val. mob. de plcmnts et instru de trésor				
PRODUITS FINANCIERS	23 639.31	19 370.17	4 269.14	22.04 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Chrg net./cessions de val. mob de plcmnts et instru de trésor				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	23 639.31	19 370.17	4 269.14	22.04 %

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	139 410.98	798 655.02	(659 244.04)	-82.54 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS		2 433.33	(2 433.33)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		120.00	(120.00)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		2 313.33	(2 313.33)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	4 616.00	3 932.00	684.00	17.40 %
TOTAL DES PRODUITS	963 620.13	1 263 906.50	(300 286.37)	-23.76 %
TOTAL DES CHARGES	828 825.15	466 870.15	361 955.00	77.53 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	134 794.98	797 036.35	(662 241.37)	-83.09 %
Dons en nature		22 035.00	(22 035.00)	
Prestations en nature				
Bénévolat	41 593.66	38 892.15	2 701.51	6.95 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	41 593.66	60 927.15	(19 333.49)	-31.73 %
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens		170.00	(170.00)	
Prestations en nature		21 865.00	(21 865.00)	
Personnel bénévole	41 593.66	38 892.15	2 701.51	6.95 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	41 593.66	60 927.15	(19 333.49)	-31.73 %
NON AFFECTÉS				



COMITE DE L'ALLIER

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES
DE L'EXERCICE.....	4
1.1 OBJET SOCIAL.....	4
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	4
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX.....	6
2.1.1 Préambule.....	6
2.1.2 Cadre légal de référence	6
2.1.3 Changement de méthode comptable.....	6
2.2 DÉROGATIONS	8
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux.....	8
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	9
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1.1 Principes généraux.....	9
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)	9
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C ».....	9
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé	10
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements	11
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières	11
3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025 NEANT	11
3.1.7 Stocks.....	12
3.1.1 Etat des échéances des créances	12
3.1.2 Tableaux des dépréciations NEANT.....	12
3.1.3 Disponibilités.....	13
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan.....	13
3.1.5 Charges constatées d'avance.....	13
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF.....	14
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres	14
3.2.2 Fonds dédiés.....	15
3.2.3 Provisions pour risques et charges.....	16
3.2.3.1 Tableau de variation	16
3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....	16
3.2.4 Dettes.....	16
3.2.4.1 Etat des échéances	16
3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales.....	17
3.2.5 Charges à payer par postes du bilan	18
3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN NEANT	18
4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	19
4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	19
4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	21
4.2.1 Produits liés à la générosité du public.....	21
4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie	21
4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers	21
4.2.1.3 Mécénat.....	22
4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public.....	22
4.2.2 Produits non liés à la générosité du public.....	22
4.2.2.1 Parrainage des entreprises	22
4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie.....	23
4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public.....	23
4.2.3 Subventions et autres concours publics	23
4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations NEANT	24
4.2.5 Utilisation des fonds dédiés	24

4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	24
4.3.1	Modalités de répartition des charges	24
4.3.2	Missions sociales	26
4.3.3	Frais de recherche de fonds	26
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	26
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	26
4.3.4	Frais de fonctionnement	27
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	27
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	27
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	27
4.4.1	Principes généraux	28
4.4.2	Principes de valorisation	29
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	30
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	31
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes	31
4.6.2	Charges et produits exceptionnels NEANT	31
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	32
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	32
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public	34
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	34
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	35
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN NEANT	35
5.2	AUTRES INFORMATIONS	35
5.2.1	Informations relatives aux bénévoles	35
5.2.2	Informations relatives au personnel salarié	36
5.2.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	36
5.2.4	Certification du nombre d'adhérents	36

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Changement de président ;
- Dans le cadre du financement des missions sociales versement auprès de 2 chercheurs du National d'une somme de 190 000 €

Mentionner également les événements significatifs postérieurs à la clôture de l'exercice susceptibles d'avoir une influence significative sur le patrimoine ou la situation financière de l'association.

Aucun événement significatif

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2022-06
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

Les règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, sont applicables de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Cette première application constitue un changement de réglementation comptable. Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N°2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat ont été effectués :

Les changements suivants ont été effectués pour l'Actif :

- Les frais d'établissements sont ressortis du poste « immobilisations incorporelles » et apparaissent désormais sur une seule ligne
- Les « autres immobilisations incorporelles » ont été reclassées sur la ligne « concessions brevets, licences »
- Les « autres immobilisations corporelles » ont été reclassées sur la ligne « installations techniques, matériels et outillages »
- La ligne « titre immobilisations activité du portefeuille » a été reclassée en « autres titres immobilisés »
- Les rubriques de stock détaillé apparaissent désormais sur une seule ligne « stock et en-cours »

- Les « avances et acomptes sur commandes » ont été reclassées en « autres créances »
- La ligne « charges constatées d'avance » a été reclassée au-dessus des « valeurs mobilières de placement »

Les changements suivants ont été effectués pour le Passif :

- La ligne « fonds statutaires » est renommée « fonds propres statutaires »
- La ligne « legs et donations en cours de réalisation » a été supprimée
- La ligne « dettes des legs et donations » a été reclassée au-dessus des lignes « dettes sociales et fiscales »

Les changements suivants ont été effectués pour le Compte de Résultat :

Les transferts de charges précédemment classés en produits d'exploitation dans la rubrique « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » sont supprimés.

Les produits de cession des éléments d'actifs cédés précédemment classés en produits exceptionnels sont reclassés au niveau des produits d'exploitation sur la rubrique « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles ».

- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont reclassées en produits d'exploitation sur la ligne concours publics et subventions d'exploitation.

- Les valeurs comptables des éléments d'actifs cédés précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées ».

- Le poste « Salaires et traitement » est reclassé dans le poste « Salaires ». Le poste « Charges sociales » est reclassé dans le poste « Cotisations sociales ». Ces reclassements n'ont pas d'impacts sur le contenu de ces rubriques.

- Les pénalités et amendes fiscales précédemment classées en charges exceptionnelles sont reclassées au niveau des charges d'exploitation sur la rubrique « Autres charges ».

- Les rubriques de produits exceptionnels : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges, sont supprimées. Les produits exceptionnels apparaissent désormais sur une seule ligne, « Total des produits exceptionnels ».

- Les rubriques de charges exceptionnelles : sur opérations de gestion, sur opérations en capital et dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions, sont supprimées. Les charges exceptionnelles apparaissent désormais sur une seule ligne « Total des charges exceptionnelles ».

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles	26 342,40	0,00	0,00	26 342,40
Immobilisations corporelles	52 637,00	1 610,00	0,00	54 247,00
Immobilisations financières				
Total	78 979,40	1 610,00	0,00	80 589,40

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	0,00	0,00
Immobilisations financières	1 610,00	0,00
→ ... Souscription 1610 parts sociales	1 610,00	
Total	1 610,00	0,00

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	21 055,92	1 327,67		22 383,59
Amort.Immobilisations financières				
Total	21 055,92	1 327,67	0,00	22 383,59

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	52 637,00	1 610,00		54 247,00
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	52 637,00	1 610,00	0,00	54 247,00

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2025 NEANT

Rubriques	Montant souscript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé → Autres immobilisations financières			
Actif circulant et charges d'avance → Créances clients et comptes rattachés → Autres Créances → Créances reçues par legs ou donations → Charges constatées d'avance	40 418,42 2 272,76	40 418,42 2 272,76	
Total	42 691,18	42 691,18	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations NEANT

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles Immobilisations corporelles Stocks Créances Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions Contrat de capitalisation Obligations Bons du trésor Autres valeurs mobilières	950 000,00	950 000,00			
Total	950 000,00	950 000,00	0,00	0,00	0,00

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2025	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	715 722,69	
Livrets et comptes épargne	1 127 847,97	
Comptes à terme		
Total	1 843 570,66	0,00

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances	40 418,42	35 488,10
→ Subvention ARS	17 046,00	17 046,00
→ Dons à recevoir - Siège national	20 705,80	12 552,57
→ Prélèvements automatiques - Siège national	2 666,62	1 830,62
→ Dons à recevoir		992,04
→ Legs à recevoir - Siège national		100,06
→ Autres produits à recevoir - Siège national		2 966,81
Disponibilités	1 843 570,66	2 139 522,91
Total	1 883 989,08	2 175 011,01

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
... Activium	198,00	
... Typocentre	1 080,00	
... Matmut	405,51	397,61
... Grenke	208,80	208,80
... Vichy Habitat	380,45	335,65
... La Poste		1 300,32
Total	2 272,76	2 242,38

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 [Tableau de variation des fonds propres](#)

Variation des fonds propres	01/01/2025	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/12025
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves	1 521 607,33	797 036,35						2 318 643,68
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	797 036,35	-797 036,35		134 794,98				134 794,98
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	2 318 643,68	0,00	0,00	134 794,98	0,00	0,00	0,00	2 453 438,66

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		93 183,00	65 185,65	25 000,00	8 519,64	81 666,01
→ ... Subvention ARS parcours soins post-cancer	2021	68 183,00	50 563,00		1 970,20	48 592,80
→ ... Subvention ARS fonctionnement soins post-cancer	2024	25 000,00	14 622,65		6 549,44	8 073,21
→ ... Subvention ARS fonctionnement soins post-cancer	2025			25 000,00		25 000,00
Ressources liées à la Générosité du Public :		431 929,41	298 033,01	0,00	270 195,56	27 837,45
→ ... Manifestations Crédit Agricole " On se Ligue "	2019	28 712,54	27 837,45			27 837,45
Sous-Total "Dons"		28 712,54	27 837,45	0,00	0,00	27 837,45
→ ... Legs Mme Carlo - recherche	2021	403 024,15	270 002,84		270 002,84	0,00
→ ... Legs Mr Gaillard - recherche	2023	192,72	192,72		192,72	0,00
Sous-Total "Legs"		403 216,87	270 195,56	0,00	270 195,56	0,00
Contributions financières d'autres organismes		8 000,00	1 577,45	0,00	540,00	1 037,45
→ ... Subvention CNAM espaces sans tabac	2019	8 000,00	1 577,45		540,00	1 037,45
Total		533 112,41	364 796,11	25 000,00	279 255,20	110 540,91

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques → Provisions pour litiges → Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges → Provisions pour charges sur legs ou donations → Provisions pour entretien des tombes sur legs → Provisions pour indemnités de départ en retraite	3 491,00	766,00		4 257,00
Total	3 491,00	766,00	0,00	4 257,00

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit : → à 1 an au maximum à l'origine → à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 935,23	29 935,23		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	28 656,62	28 656,62		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	267 639,23	267 639,23		
Produits constatés d'avance				
Total	326 231,08	326 231,08	0,00	0,00

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes fiscales :	4 616,00	3 932,00
→ Impôt sur les sociétés	4 616,00	3 932,00
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	24 040,62	18 709,90
→ Urssaf/ Pôle emploi	3 962,00	3 954,00
→ Caisse de retraite	692,01	675,25
→ Caisse de prévoyance	3 815,62	4 005,66
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer	303,00	249,00
→ Dettes congés à payer	11 038,53	7 221,26
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	4 079,46	2 417,73
→ Prélèvement à la source	150,00	187,00
Total	28 656,62	22 641,90

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	29 935,23	17 935,21
→ PNP - Factures non parvenues	25 283,38	11 798,08
... Siège national	22 107,46	9 802,88
... Gestion Conseil	951,60	1 092,00
... La Poste	388,08	415,20
... J.Grimard		180,00
... CD 38	1 836,24	
... Quittard		210,00
... Vitalliance		98,00
→ Fournisseurs	4 651,85	6 137,13
... ADEFSP	132,74	
... Siège national	1 408,35	1 687,88
... Bureau Vallée	45,30	29,75
... CD 19	962,27	1 152,32
... CD 42	863,96	904,03
... CD 38		1 135,35
... F.Blois		180,00
... Cesu	72,00	
... Grenke	208,80	208,80
... Ville de Montluçon		26,76
... Matmut	405,51	397,61
... Onet	48,64	
... PGDIS	96,83	20,30
... Nord Bocage		58,68
... Solutia	27,00	
... Vichy Habitat	380,45	335,65
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0,00	0,00
Dettes des legs et donations :	0,00	0,00
Autres dettes :	267 639,23	157 668,97
... Frais des bénévoles	339,79	103,50
... Recherche régionale	261 080,00	135 850,00
... Recherche nationale		14 351,28
... Subvention aide aux malades	39,44	1 424,19
... Provision CAC	6 180,00	5 940,00
Total	297 574,46	175 604,18

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN NEANT

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

⇒ **CROD à insérer**

 003 - COMITÉ DE L'ALLIER	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
RESSOURCES				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-625 051,02	-625 051,02	-1 071 592,23	-1 071 592,23
1.1 Cotisations sans contrepartie	-16 648,00	-16 648,00	-15 808,00	-15 808,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-258 335,95	-258 335,95	-240 996,05	-240 996,05
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-350 067,07	-350 067,07	-814 788,18	-814 788,18
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-33 848,91		-33 045,91	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises	-4 265,89			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-29 366,02		-30 612,58	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-217,00		-2 433,33	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-25 465,00		-27 017,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-279 255,20	-270 195,56	-132 251,36	-129 645,86
TOTAL	-963 620,13	-895 246,58	-1 263 906,50	-1 201 238,09

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-41 593,66	-41 593,66	-60 927,15	-60 927,15
Bénévolat	-41 593,66	-41 593,66	-38 892,15	-38 892,15
Prestations en nature				
Dons en nature			-22 035,00	-22 035,00
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-41 593,66	-41 593,66	-60 927,15	-60 927,15

003 - COMITÉ DE L'ALLIER		Décembre 2025		Décembre 2024	
EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION					
1. MISSIONS SOCIALES		611 068,57	589 868,67	304 398,14	280 449,48
1.1 Réalisées en France		611 068,57	589 868,67	304 398,14	280 449,48
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		98 138,89	90 878,99	75 646,04	64 017,38
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		512 929,68	498 989,68	228 752,10	216 432,10
1.2 Réalisées à l'étranger					
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme					
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		93 902,90	93 289,90	67 429,36	67 379,36
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		72 356,34	71 743,34	52 023,24	51 973,24
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		21 546,56	21 546,56	15 406,12	15 406,12
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		93 471,68	92 789,68	76 118,00	75 033,00
3.1 Frais d'information et de communication		22 297,37	22 297,37	17 460,17	17 460,17
3.2 Frais de fonctionnement		70 444,18	69 762,18	56 537,78	55 572,78
3.3 Autres charges		730,13	730,13	2 120,05	2 000,05
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		766,00	766,00	370,00	370,00
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		4 616,00		3 932,00	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		25 000,00		14 622,65	
TOTAL CHARGES		828 825,15	776 714,25	466 870,15	423 231,84
EXCÉDENT OU DÉFICIT		134 794,98		797 036,35	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2025		Décembre 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	4 793,58	4 793,58	4 126,04	4 126,04
Réalisées en France	4 793,58	4 793,58	4 126,04	4 126,04
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	15 719,02	15 719,02	35 933,89	35 933,89
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	21 081,06	21 081,06	20 867,22	20 867,22
TOTAL	41 593,66	41 593,66	60 927,15	60 927,15

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à 130 €

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Portugal	50
Irlande	80
	0
Total	130

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	316 403,88	780 544,55
→ ... Siège national - campagne Leclerc Octobre Rose		24 557,46
→ ... Siège national - campagne Leclerc cancer adolescent	15 060,88	14 351,28
→ ... Siège national - Legs	273 388,83	732 276,50
→ ... Siège national - Assurances vies	27 954,17	9 359,31
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :	33 663,19	34 243,63
→ ... Manifestations	457,00	275,00
→ ... Ventes	5 623,11	14 479,76
→ ... Prestations et autres ventes		118,70
→ ... Autres produits affectés aux missions sociales	3 943,77	
→ ... Produits financiers	23 639,31	19 370,17
Total	350 067,07	814 788,18

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Autres produits d'activités annexes et prest	217,00	2 433,33
→ Produits exceptionnels		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	217,00	2 433,33

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations **NEANT**

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	8 519,64	2 137,50
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	540,00	468,00
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	270 195,56	129 645,86
Total	279 255,20	132 251,36

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie de la façon suivante :

SALAIRES :

MME DEPRET	5900	50 %	MME BAH-DRIF	B400	25 %
	4100	25 %		4100	25 %
	A800	25 %		4200	25 %
				6000	25%

CHARGES STRUCTURE :

	MOULINS	50 %	5900
		25 %	4100
		25 %	A800

Et garde un caractère permanent.

Cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 23 septembre 2024

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	4 356,20	4 156,76	3 008,50	11 521,46
Assurance	439,13	220,72	1 714,37	2 374,22
Electricité et eau	1 039,20	2 078,38	1 039,20	4 156,78
Téléphone	800,28	496,80	248,40	1 545,48
Affranchissement		8 138,43	3 843,98	11 982,41
Fournitures	1 280,93	730,36	412,92	2 424,21
Entretien sur biens immobiliers	133,76	267,49	133,76	535,01
Charges locatives	1 424,42	180,00	90,00	1 694,42
Cotisation statutaire	10 084,82	3 548,36	5 042,40	18 675,58
Total	19 558,74	19 817,30	15 533,53	54 909,57

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Actions pour les malades	9 554,36	9 632,63
Actions d'information, de prévention et de dépistage	21 457,62	15 406,43
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	40 565,58	34 671,34
Frais de fonctionnement (dont communication)	52 831,59	42 720,76
Total	124 409,15	102 431,16

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2025	2024
Actions pour les malades	58 673,97	41 443,74
Actions d'information, prévention,dépistage	29 734,77	27 836,26
Actions de formation	1 386,13	157,91
Actions de recherche	7 478,90	5 651,38
Actions autres	865,12	556,75
Total	98 138,89	75 646,04
Versement à d'autres organismes	2025	2024
Actions pour les malades	49 338,80	82 205,82
Actions d'information, prévention,dépistage	300,00	695,00
Actions de formation	400,00	
Actions de recherche	462 890,88	145 851,28
Actions autres		
Total	512 929,68	228 752,10

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2025	2024
Frais d'information et de communication	22 297,37	17 460,17
Frais de gestion :		
... Frais de gestion	64 968,38	51 571,61
... Formation administrative	379,90	649,45
... Impôts et taxes	53,50	53,25
... Cotisation statutaire	5 042,40	4 263,47
... Charges financières	270,90	255,83
... Dotation aux amortissements	459,23	1 744,22
... Charges exceptionnelles		120,00
Total	93 471,68	76 118,00

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2025	Exercice 2024
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	25 000,00	14 622,65
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	25 000,00	14 622,65

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2025	2024
Bénévolat	SMC x 1,5	41 593,66	38 892,15
Prestation + mises à disposition	Tarif négocié		22 035,00
Autres (à préciser)			
Total		41 593,66	60 927,15

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	84,73				2 432,00		245,38				2 762,11
Variation de stock											
Autres achats et charges externes	31 679,30				46 898,57	89,46	34 837,83				113 505,16
Aides financières	24 356,12	512 929,68									537 285,80
Impôts, taxes et versement assimilés	53,50				107,00		356,50				517,00
Salaires et traitements	22 593,38				15 491,74	14 847,46	37 440,91				90 373,49
Charges sociales	8 418,60				3 616,84	6 609,64	15 087,68				33 732,76
Dotations aux amortissements et dépréciations	868,44						459,23				1 327,67
Dotations aux provisions								766,00			766,00
Reports en fonds dédiés										25 000,00	25 000,00
Autres charges	10 084,82				3 810,19		5 044,15				18 939,16
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices									4 616,00		4 616,00
TOTAL	98 138,89	512 929,68	0,00	0,00	72 356,34	21 546,56	93 471,68	766,00	4 616,00	25 000,00	828 825,15

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services			15 719,02	21 081,06	41 593,66
Personnel bénévole	4 793,58				
TOTAL	4 793,58	0,00	15 719,02	21 081,06	41 593,66

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2025
Contrôle légal des comptes Autres missions	6 180,00
Total	6 180,00

4.6.2 Charges et produits exceptionnels NEANT

Rubriques	Exercice 2025
Produits exceptionnels	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

CER à insérer

LA LIGUE CONTRE LE CANCER	003 - COMITÉ DE L'ALLIER	Décembre 2025	Décembre 2024
	Détails RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-625 051,02	-1 071 592,23
1.1 Cotisations sans contrepartie		-16 648,00	-15 808,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-258 335,95	-240 996,05
Dons manuels non affectés		-190 166,34	-198 850,76
Dons manuels affectés		-65 911,61	-41 145,29
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-2 258,00	-1 000,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-350 067,07	-814 788,18
Manifestations		-457,00	-275,00
Ventes (dont abonnement à vivre)		-5 623,11	-14 479,76
Prestations et autres ventes			-118,70
Activités de récupération			
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-3 943,77	
Autres produits affectés			
Produits financiers		-23 639,31	-19 370,17
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-316 403,88	-780 544,55
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		-270 195,56	-129 645,86
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		-270 195,56	-129 645,86
TOTAL DES RESSOURCES		-895 246,58	-1 201 238,09
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		-895 246,58	-1 201 238,09
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		2 212 807,87	1 431 487,43
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		118 532,33	778 006,25
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		1 327,67	3 314,19
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		2 332 667,87	2 212 807,87
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-41 593,66	-60 927,15
Bénévolat		-41 593,66	-38 892,15
Prestations en nature			
Dons en nature			-22 035,00
TOTAL		-41 593,66	-60 927,15

LA LIQUE Détails	003 - COMITÉ DE L'ALLIER	Décembre 2025	Décembre 2024
	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		589 868,67	280 449,48
1.1 Réalisées en France		589 868,67	280 449,48
Actions réalisées par l'organisme		90 878,99	64 017,38
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		52 124,53	35 906,09
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		29 024,31	21 745,25
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		1 386,13	157,91
Actions de société et politique de santé		865,12	556,75
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		7 478,90	5 651,38
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions			
Versements à d'autres organismes agissant en France		498 989,68	216 432,10
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		35 698,80	69 885,82
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			695,00
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		400,00	
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		462 890,88	145 851,28
Programmes nationaux		205 060,88	14 351,28
Programmes régionaux et départementaux		257 830,00	131 500,00
Mission reversement legs			
Autres actions			
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
Actions réalisées par l'organisme			
Versements à un organisme central ou d'autres organismes			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		93 289,90	67 379,36
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		71 743,34	51 973,24
Frais d'appel de dons		26 016,00	14 429,52
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		32 285,79	31 872,31
Frais de traitements des legs		54,33	
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes		13 387,22	5 671,41
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		21 546,56	15 406,12
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat		21 546,56	15 406,12
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		92 789,68	75 033,00
3.1 Frais d'information et de communication		22 297,37	17 460,17
Frais d'information et de communication externe		22 297,37	17 460,17
Frais d'information et de communication interne			
3.2 Frais de fonctionnement		69 762,18	55 572,78
Frais de gestion		64 286,38	50 606,61
Formation administrative		379,90	649,45
Impôts et taxes		53,50	53,25
Cotisation statutaire 10%		5 042,40	4 263,47
3.3 Autres charges		730,13	2 000,05
Charges financières		270,90	255,83
Dotations aux amortissements		459,23	1 744,22
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		775 948,25	422 861,84
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		766,00	370,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		118 532,33	778 006,25
TOTAL		895 246,58	1 201 238,09
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		4 793,58	4 126,04
Réalisées en France		4 793,58	4 126,04
Réalisées à l'étranger			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		15 719,02	35 933,89
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		21 081,06	20 867,22
TOTAL		41 593,66	60 927,15
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		-129 645,86	
=- Utilisation		270 195,56	129 645,86
=+Report			
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		-399 841,42	-129 645,86

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'applique à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brutes	Dotations à neutraliser
30/04/2019	Entre Bat trav elec	2 559,45				102,38	102,38
30/04/2019	Entre Bat plomberie	657,36				26,29	26,29
02/05/2019	Acc Parfaits travaux	2 879,36				191,96	191,96
04/07/2022	BN - PC	818,00				138,60	138,60
01/09/2022	Espace Med - buste	1 188,00				264,00	264,00
03/10/2022	Univr casque VR	2 400,00				604,44	604,44
Total		10 502,17	0,00	0,00	0,00	1 327,67	1 327,67

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN NEANT

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus	12	329	0,18	5 923
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"	2	298	0,15	5 131
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain	0	1 721	1	31 030
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.				
Total	14	2 348	1,28	42 084

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,82€ (nbre heure équivalent temps plein x 17,82€), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié	2	3 452	2
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	2	3 452	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	22 004
6257 - Réceptions	Restauration	2 978
...	...	
...	...	
...	...	
Total		24 982

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 2 081 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.